proché au professeur, à l'enseignement duquel les familles des enfants ont rendu hommage.

Les enfants qui avaient connu le dessein de Neny de se suicider ne seront pas maintenus dans le lycée.

Le ministre en revient à la campagne menée depuis un an contre l'enseignement laïque afin d'arriver à pénétrer l'école de l'enseignement religieux. (Applaudissements à gauche.)

Il lit les programmes de l'Union catholique des lycées de France qui s'est mise sous les auspices du Sacré-Cœur de Notre-Dame-de-Lourdes. (Mauvement à gauche.)

Il lit le programme d'une fête de cette Union où un artiste chante le mariage de Mlle Fallières. (Mouvements à gauche.)

M. Denys COCHIN proteste.

LES DEUX LYCEENS ETAIENT PROFONDEMENT RELIGIEUX

M. DOUMERGUE risposte que ce n'est pas lui qui a provoqué, ce sont ses interrupteurs.

La preuve est qu'il n'avait pas l'intention de porter à la tribune certains arguments qu'il se voit contraint de citer. C'est ainsi que les deux lycéens qui se sont suicidés étaient profondément imbus de l'esprit religieux, que l'on trouva écrit sur le cahier de Neny : « Je meurs pour ma religion, pour ma foi religieuse » que l'enseignement religieux avait surtout laissé son empreinte dans l'esprit de ces pauvres jeunes gens. (Applaudissements à gauche.)

M. DOUMERGUE proteste avec la dernière énergie contre la parole de M. Barrès qu'il n'y avait pas d'enseignement moral dans les lycées. Cet enseignement est au contraire supérieur à celui qu'on donnait autrefois. Celui de la classe de Neny comportait la solidarité, la justice et la fraternité sociale, les devoirs qu'entraîne l'instruction, les droits de l'Etat, le patriotisme, les principes de 1789. (Applaudissements).

L'incident est clos.

M. Berteaux parle des incidents d'Auteuil

M. BERTEAUX pose une question à M. Viviani au sujet des événements d'hier à Auteuil, que, dit-il, tout le monde doit être unanime à regretter.

L'orateur explique que l'état d'esprit des garçons d'écurie de Maisons-Laffitte est surexcité. *On refuse, dit-il, de donner satisfaction* aux revendications les plus justes.

Il faut remarquer que ce ne sont pas de simples garçons d'écurie, qu'ils dressent les chevaux, qui courent des risques, puisque trois d'entre eux ont été tués depuis peu de temps.

L'orateur trouve abominable que les patrons syndiqués, boycottent les lads qui, eux aussi, veulent se syndiquer, et on refuse même aux syndiqués qu'on renvoie le certificat d'usage. (Mouvement à gauche).

Déclaration de Viviani

VIVIANI répond qu'en *effet il a reçu* une délégation du nouveau syndicat des lads lui demandant d'exiger des patrons le respect *de la loi de 1898*.

Il a dû leur faire observer que la loi n'était pour eux que d'une application facultative, puisqu'ils n'étaient au service ni d'un industriel ni d'un commerçant.

Le ministre a constaté avec regret que s'il n'était pas douteux que certains employés avaient été renvoyés pour s'être mis au syndicat, il n'y avait pas de preuve contre les patrons.

Un de ces patrons ayant déclaré à Viviani qu'il ignorait la loi de 1884 sur les syndicats, le ministre lui répondit qu'il fallait alors craindre que les lads n'ignorent à leur tour les garanties protégeant les patrons. (Applaudissements à gauche).

Le ministre conclut en disant qu'il s'emploiera énergiquement auprès des patrons pour obtenir d'eux le *respect de la loi*, en leur faisant observer que certaines violences de leurs employés étaient la conséquence d'autres violences.

Il espère une prompte solution du conflit. (Applaudissements à gauche).

M. BERTEAUX prend acte de ces déclarations.

L'incident est clos.

Les Tarifs Douaniers

M. Thierry contre le protectionnisme

M. CRUPPI, ministre du Commerce, dépose un projet de *loi tendant à proroger les échéances* des effets de commerce en cas de catastrophe, de calamité, de mobilisation, *etc.*

Puis, on reprend la discussion du projet sur les modifications à apporter à notre tarif douanier.

M. THIERRY a la parole pour terminer son discours interrompu jeudi dernier.

Il continue ses critiques contre le projet de la commission.

Il déclare que la protection à outrance fait renchérir le prix de la vie.

Il est paradoxal, dit-il, de dépenser des *sommes énormes pour améliorer nos voies* de communication, chemins de fer et voies navigables, et mettre ensuite un douanier à chaque bout pour gêner les transactions au lieu de les améliorer.

Autour de la séance

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 21 juin. — Deux questions aux ministres de l'Instruction publique et du travail ont pris, pour ainsi dire, toute la séance, puisque la discussion de la loi sur la revision douanière n'a commencé qu'à cinq heures.

La première, de M. Maurice Barrès, à propos du suicide d'un *jeune lyceen* de Clermont. Le député nationaliste-académicien a présenté ses observations de telle manière que c'est tout le procès de l'enseignement laïque qu'il apportait à la tribune.

Oh ! ce fut très *habile*, et la forme très attrayante était bien faite pour laisser passer des attaques assez vives.

Mais, malgré tout, les pointes acérées de l'orateur ont fini par taquiner la majorité. Les interruptions, rares au début, se sont multipliées à tel point qu'à un certain moment on a pu craindre que la passion des uns et des autres transformât la question en interpellation. Heureusement que tout a une fin, même les discours littéraires et académiques !

M. Doumergue, dans sa réponse, tint à éviter toute attaque contre ses adversaires ; il déclara vouloir *élever le débat et ne pas* faire usage de documents de nature à déchaîner les violences de langage.

Il avait complé sans la droite. M. Denys-Cochin, à l'occasion de la lecture, par le ministre, d'un bulletin de la « Ligue des Etudiants catholiques », se fâcha tout rouge et interrompit un peu brusquement M. Doumergue.

Ce fut l'occasion d'un beau tapage où les altercations de MM. Lasies, Fournier, Lenoir se croisèrent. Le ministre, une fois la Chambre apaisée, s'engagea vigoureusement et répliqua avec énergie en montrant que l'Université laïque, *contrairement* aux affirmations de M. M. Barrès, avait un haut enseignement moral. Il confondit son *contradicteur par la lecture du programme* moral appliqué dans les écoles secondaires.

M. Barrès répliqua, mais sans détruire les arguments du ministre, qui avait clairement *démontré que cette question* n'était qu'un épisode de la lutte entreprise par l'Eglise contre l'enseignement laïque.

Les incidents survenus au champ de courses d'Auteuil devaient inévitablement avoir leur écho à la tribune. C'est M. Berteaux qui vint, comme député de la circonscription, les soumettre à la Chambre. L'ancien *ministre* de la Guerre, en le faisant, a fort sagement agi, car se basant sur une réunion de samedi à Maisons-Laffitte où il prit la parole, certains disaient déjà qu'il avait une responsabilité dans les dits incidents.

Très écouté, M. Berteaux explique la genèse de l'affaire qui peut se résumer dans le refus des entraîneurs, la plupart étrangers, à accepter de se soumettre aux lois françaises, notamment la loi de 1884 sur les *syndicats et celle de l'hygiène et de la sécurité*.

Il apporta le témoignage d'un homme aux opinions très modérées, M. le Maire, de Maisons-Laffitte, déclarant qu'il aurait pu tenir les propos et accomplir les actes pacifiques des « lads » et garçons d'écurie. C'est dire, a ajouté M. Berteaux, qu'on a exagéré *dans cette affaire* en imprimant que la violence avait été employée pour entraîner les conducteurs des voitures à retourner à Maisons-Laffitte.

Notre ami Viviani, comme ministre du Travail, a fort éloquemment répondu. Il a fait connaître à la Chambre qu'il avait essayé, il y a un mois, d'aplanir le différend existant entre les entraîneurs et leurs garçons d'écurie. Qu'il avait été stupéfait d'être obligé d'apprendre à un entraîneur français *que la loi de 1884 existait. Il promit formellement* de faire appliquer les lois votées par le Parlement et annonça à la Chambre que le Gouvernement était décidé à ne pas tolérer les infractions aux lois.

Il reste à souhaiter que le l'entrevue de ce soir entre le Président du Conseil, le ministre du Travail et les membres du Comité des propriétaires, sorte une solution définitive et de nature à permettre d'éviter dimanche prochain, des incidents aussi regrettables que ceux d'hier.

R. P.

La grève des Inscrits

Marseille, 21 juin. — La préfecture ayant informé les inscrits maritimes que la Compagnie des Messageries maritimes leur refuse toute entrevue, ceux-ci ont voté, dans leur réunion quotidienne, un ordre du jour réclamant à nouveau l'arbitrage du conseil supérieur de la navigation.

DANS LA RÉGION

LES FÊTES DE LILLE

La Distribution des Prix

A 6 heures, avait lieu, sur le kiosque de l'Esplanade, la distribution des prix aux concurrents des jeux populaires.

Cela n'alla pas sans quelques cris de : A bas la calotte ! Plusieurs fanfares jouant l' « Internationale », conduisaient des groupes au-dessus *desquels flottait le drapeau rouge*. Mais tout se borna à ces anodines manifestations.

M. Dambrine, président la cérémonie, remit les recompenses suivantes :

BASCULE HYDRAULIQUE

Rue des Trois-Molettes. — 1er prix, Delattre Henri, 2e, Dubois Victor ; 3e, Platel Fernand ; 4e, Obry François.

Rue de Bapaume. — 1er, Vinay ; 2e, Hennion Gustave ; 3e, Delmotte ; 4e, Weschiens.

Rue de l'Ecole (Fives). — 1er Piéters Ed. ; 2e, Leroux Henri ; 3e, Diertick ; 4e, Leroy René.

JOUTE SUR L'EAU

1er prix, Leruste Eugène ; 2e, Philipart Victor ; 3e, Deschamps Jules ; 4e, Callaud Fr. ; 5e, Devaux Jules ; 6e, Rey Guillaume.

BOUCHON

Boulevard Victor-Hugo. — 1er, Cayet Ad. ; 2e, Castelain Léon ; 3e Dejetter Louis ; 4e, Bouchery Gustave ; 5e, Delobel Paul ; 6e, Dautegnie Emile ; 7e, Demantelaere Arthur ; 8e, Nollet Aug.

Rue des Postes. — 1er, Marceau Salomé ; 2e, Verfaillie Paul ; 3e, Aug. Desquermes ; 4e, Vouuijen ; 5e, Benoit Devos ; 6e, Bierrens Jules ; 7e Chalant ; 8e, Dhorme Ad.

Rue du Long-Pot. — 1er Terriez Ad. ; 2e, Fichelle Louis ; 3e, Descheper Eug. ; 4e, D'hollandes Pierre ; 5e Verstigel Edouard ; 6e, Vandrick François ; 7e, Thilliez Gustave ; 8e, Perkeens Henri.

Place Vancenacker. — 1er, Pierre Waghe ; 2e, Aug. Delattre ; 3e, Béréusse Oscar ; 4e, *Bart Albert* ; 5e, *Fruit Camille* ; 6e, Monchaux Ad. ; 7e, Desbiens Alfred ; 8e, Verstraeten Augustin.

Place de l'Arbonnoise. — 1er, Guesquière Ad. ; 2e, Decraene Louis ; 3e. Cnudde Henri ; 4e, Mesdag Alf. ; 5e, Delavalle Victor ; 6e, Houzé Albert ; 7e, Geunet Louis ; 8e, Regaut Henri.

Rue de Canteleu. — 1er, Lecat Georges ; 2e, Demeyer Jean ; 3e, Sottiau ; 4e, Bascourt ; 5e, Brocquart Gustave ; 6e, Vandame Cyrille ; 7e, Courmont Richard ; 8e, Herbaut Gustave.

Place Madeleine-Caulier. — 1er, Papegay ; 2e, Gérard ; 3e, Bloum père ; 4e, Dupriez ; 5e, Duriez ; 6e, Spriet ; 7e, Gérols ; 8e, Maquot.

Rue des Stations. — 1er, Tricart Victor ; 2e, Ach. Derhyn ; 3e, Baudoin Louis ; 4e, Mille Georges ; 5e, Despaillier ; 6e, Dieudonné.

Prix généraux de tenue. — 1er, Les excursionnistes ; 2e, Les grandes blagues ; 3e, Les « Minteux », rue Fontenoy.

Square Pierre-Ricart. — 1er, Kien Ern. ; 2e, Derieux Charles ; 3e, Vandewalle Eug. ; 4e, Guesquière Henri ; 5e Virgult Henri ; 6e, Vandenberghe Alexandre.

Deux sections n'avant pu faire parvenir à temps les résultats du concours, la distribution de leurs prix aura lieu aujourd'hui mardi à la Mairie.

BEIGNAUX

1er, Belperche Victor ; 2e. Pachy Henri ; 3e, Dutot Charles ; 4e, Dequesselle Ferdinand ; 5e, Henriet Edmond ; 6e, Harviet Charles ; 7e, Gressier Henri ; 8e, Salembier Henri.

Eloignement. — « Passe-Partout », Haubourdin. — Nombre. — « Sans-Gêne ».

JEUX DE BOULES

St-Maurice. — 1er, Patout Désiré ; 2e, Calais père ; 3e, Houzé père ; 4e, Prévost Albert ; 5e, Chevance.

Moulins-Lille. — 1er, Joseph Bacrot ; 2e, Pierre Flinois ; 3e, Antoine Duhamel ; 4e, Alph. Debrauwère ; 5e, Destabel Henri.

Eloignement. — Francs bourleurs, d'Haubourdin. — **Tenue.** — Francs bourleurs, de Thumesnil.

FUSIL-ARBALETE

1er, Bracke Pierre ; 2e, Carlier Achille ; 3e, Lecomte Alfred ; 4e, Duquenne Henri, de Forest ; 5e, Adolphe Hullaert ; 6e, Rousseau Arthur, de Loos ; 7e, Peradiasse ; 8e, Pierre Klinckaillemaié ; 9e, Happe Jules ; 10e, Mouche Maurice.

Bas nombre. — Cornu Edmond. — **Eloignement.** — Forest. — **Nombre.** — *Société franche*, Lille. — **Tenue.** — Les Amis Réunis, Lille.

ARC AU BERCEAU

Rue d'Arras, 26. — 1er, Marchand Joseph ; 2e, Hornebecq Louis ; 3e, Hennance Charles ; 4e, Morel Arthur ; 5e, Hérin Henri.

Rue d'Esquermes, 120. — 1er, Devendeville ; 2e, Fremeaux Léon ; 3e, Caudron ; 4e, Louis Pottie. ; 5e, Devisse Jules ; 6e, éloignement, Sequedin ; 7e, Loos ; 8e, tenue, Alliance Moulins-Lille.

Le Championnat des Chiens de défense et de police

Avant-hier s'est ouvert sur l'Hippodrome du *Bois de la Deûle*, le Championnat international de chiens de défense et de police organisé par le Club Saint-Hubert du Nord avec le concours du Club Français du chien de garde, de défense et de police.

La valeur et le nombre des concurrents avait attiré une assistance assez nombreuse d'amateurs, venus de la Belgique et de toute la région.

Les *diverses épreuves du championnat* se sont continuées lundi toute la journée et ont obtenu un très vif succès.

Un public plus nombreux que la veille s'était rendu sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle et a fort applaudi les sujets très intéressants, parfaitement dressés, qui ont défilé devant le jury.

Le programme de la journée comprenait le matin, l'épreuve des chiens de police (2e catégorie), et des chiens de police de la classe d'excellence.

Dans la première épreuve, le chien de police Athos, de Lille, a été fort remarqué dans ses divers exercices.

L'après-midi fut consacrée au concours exposition des chiens de douaniers, comprenant une soixantaine de sujets, et à la 1re et 3e épreuve pour les chiens de police et *excellence*.

Le chien Jules, d'Anderghem, s'est taillé un très joli succès.

Les chiens de douaniers après avoir été examinés par le jury, défilèrent, accompagnés de leurs maîtres, pendant qu'une musique jouait la « Marseillaise ».

LE PALMARES

Il était huit heures et demie du soir, lorsque se termina le championnat dont voici le palmarès :

Chiens de défense

1re catégorie, pour chiens présentés par des amateurs ou éleveurs. — 1er prix, Blacko, à M. Colembie, d'Auderghem ; 2e, Blackau, à M. Eliaers, d'Etterbeck ; 3e, Talion, à M. Verheugen de Bruxelles ; 4e, Fanny, à M. Van Haezebrouck de Mouscron ; 5e, Paulo, à M. Pierronne, de Waltrelos ; 6e, Ella, à M. Mégnin, de Vincennes.

2e catégorie, pour chiens présentés par des *amateurs ou éleveurs n'ayant jamais concouru* avant 1909. — 1er prix, Max, à M. Hoste, de Waltrelos ; 2e, Ramona, à M. L. Abels, de Tourcoing ; 3e, Sultan, à M. Courcelles, de Mouscron ; 4e, Schorck, à M. Braillon, de Paris ; 5e, Pitch à M. G. Courbe, de Lille ; 6e, Fyna, à M. Dautfils, de Lille ; 7e, Hardie, à M. Delabre, de Golleau (Nord) ; 8e, Cadet, à M. Duparcq, de Valenciennes.

Chiens policiers

1re catégorie (présentés par des agents). — 1er prix, Prince, au chenil municipal d'Lille, présenté par l'agent Levillon ; 2e, Dick, du chenil de Valenciennes (agent Caillez) ; 3e, Prince, du chenil d'Epinal (agent Laloué ; 4e, Barnum, du chenil d'Amiens (agent Lavin) ; 5e, Baron, du chenil de Roubaix (brigadier Dannoffer).

2e catégorie. — Chiens n'ayant jamais concouru avant 1909. — 1er prix, Athos, du chenil municipal de Lille (agent Dehaut) ; 2e, Milord, du chenil municipal de Valenciennes (agent Avez) ; 3e, Choitz, du chenil municipal de Roubaix (brigadier Dannffer).

Chiens de police

Classe d'excellence. — Chiens aptes à être utilisés par la police mais présentés par des amateurs ou éleveurs. — 1er prix, Jules, à M. Tedesco, d'Audeghem ; 2e, Folette, à M. Simons, de Bruxelles ; 3e, Mac Farlan, à M. Ballesteros de Bruxelles ; 4e, Lise, à M. Van Haezebrouck de Mouscron ; 5e, Kuno, à M. Kofmehl, de Soleure (Suisse) ; 6e, Canna, à M. Engels, de Halluin ; Canna, à M. Deurinck, de Mouscron.

Championnat du Nord

Le chien de défense : Max, à M. A. Hoste, est *proclamé champion*.

Le chien policier : Prince, de Lille, est nommé champion.

Prix spéciaux

Des diplômes ont été accordés aux dresseurs étrangers et français, reconnus les meilleurs et présentant leurs sujets avec le plus de correction (pour chacune des trois classes).

Parmi les lauréats, citons : 1er Colembie, 2e Levillon, de Lille, 3e Tedesco, 4e Pierronne, 5e Dehaut, de Lille.

Les chiens de race pure étrangères, Fany, Athos, de Lille, et Kuno, ont obtenu une mention spéciale, étant reconnus les plus beaux.

La chienne Ramona, de Tourcoing, de race française, a obtenu un diplôme comme étant la plus belle.

Les chenils municipaux de Waltrelos et Lille obtiennent un prix spécial pour leurs stets classés.

Chiens de douaniers

1re catégorie. — 1er prix, Marquis, à M. Fitt d'Armentières ; 2e, Marquis, à M. Décarpentries de Rumegies ; 3e, Sultan, à M. Vanvalscapel, de Mons-en-Baroeul.

2e catégorie. — 1er prix, Bergère, à M. Dion, de Sainghin-en-Mélantois ; 2e, Marquise, à M. Fremaux, de Fretin ; 3e, Violette, à M. Khigusse, de St-André.

3e catégorie — 1er prix, Louis, à M. Hocart, d'Erquinghem-Lys ; 2e. Tom, à M. Claus, d'Armentières ; 3e, César. à M. Pagniez, de Tourcoing.

4e catégorie. — 1er prix, Sophie, à M. Duel, de La Martière ; 2e, Duchesse, à M. Bril, de Neuville-en-Ferrain ; 3e, Vigilante, à M. Dubar de Willems.

5e catégorie. — 1er prix, Bijou, à M. Malo, de Neuville-en-Ferrain ; 2e, Téléco, à M. Lepotre, de St-André ; 3e, Turc, à M. Moulinet, de Frelinghien.

6e catégorie. — 1er prix, Faustine, à M. Frasmick de Fretin ; 2e, Fanny, à M. Acket, d'Halluin ; 3e, Liselle, à M. Carol, de Roubaix.

TIRAGE DES PRIMES POUR LA FIGURATION

A 11 heures du matin, hier, rue des Capucins, le Comité des fêtes a procédé au tirage des primes de la figuration du cortège des chars.

Etaient présents : MM. Leleu, conseiller municipal ; Jules Leclercq, vice-président du Comité ; Bauduin, secrétaire ; Doyenette, trésorier ; Sauvage, trésorier-adjoint, etc.

Primes de 25 fr., numéro 187 ; de 20 fr, numéro 393 ; de 15 fr., numéro 033 ; de 10 fr, numéro 222 ; de 8 fr., numéro 252 ; de 7 fr, numéro 750 ; de 6 fr., numéro 26.

Les vingt numéros suivant gagnent chacun 5 francs : numéros 632, 59, 852, 106, 14, 57, 186, 643, 023, 450, 255, 245, 227,38, 351 247, 471, 805, 107, 430.

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun quatre francs. Numéros : 579, 871, 162, 473, 313, 922, 495, 90, 909, 54, 93, 205, 838 220, 721, 883, 53, 840, 655, 679, 16, 333, 373, 145 et 420.

Viennent ensuite vingt-cinq primes de trois francs et 83 primes de 2 francs.

Le concours des ballons

Les opérations du jury concertant la Rallye-Ballon et le Concours d'atterrissage ne seront terminées qu'aujourd'hui mardi. Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

Le ballon numéro 26 qui quitta le dernier le Champ de Mars en emportant dans sa nacelle MM. Lesage, Crom', Guislain, conseiller municipal, et Vandereveren a atterri dans d'excellentes conditions dimanche soir à Knocke, à 13 kilomètres de Courtrai.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La catastrophe du Midi

IL Y A QUINZE MILLIONS DE DEGATS. — LE PROJET DE SECOURS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT.

Paris, 21 juin. — M. Clémenceau, président du conseil, a reçu ce matin une délégation du Conseil général des Bouches-du-Rhône, des sénateurs et députés de ce département, qui l'ont entretenu de la situation des régions éprouvées par les récents tremblements de terre.

M. Clémenceau leur a fait connaître que, d'après les rapports qu'il a reçus des agents divers du département, les dégâts peuvent être évalués à environ quinze millions.

Le président du conseil a fait distribuer immédiatement des secours de première urgence, en même temps qu'il prenait les mesures nécessaires pour donner des abris aux sinistrés. Des baraquements ont été envoyés par les soins et aux frais du ministère de la guerre. D'autre part, les maisons qui menacent ruine vont être consolidées.

Le gouvernement va saisir aujourd'hui ou demain le Parlement d'un projet de loi portant ouverture — pour secours extraordinaires — d'un crédit de 1 million 800.000 francs.

Enfin, dès la réception des rapports définitifs des agents-voyers et de la commission spéciale d'architecture chargée de fixer l'état exact des pertes, maison par maison, un second projet sera déposé, en conformité de celui qui fut voté en 1887, lors du tremblement de terre de Nice.

Ce projet aura pour objet d'autoriser le Crédit foncier à consentir un prêt d'un certain nombre de millions, remboursables en quarante-cinq ans, dans la proportion de deux tiers par l'Etat et du tiers restant par les intéressés.

M. Clémenceau s'est mis immédiatement d'accord à ce sujet avec son collègue des finances.

Les délégués ont insisté pour obtenir l'ajournement des échéances. Mais, sur ce point, M. Clémenceau n'a pu que leur promettre de conférer de nouveau avec le ministre des finances, et il ne leur a pas caché que M. Caillaux élevait des objections pour les sinistrés.

sérieuses contre cette mesure.

Ajoutons que les ministres ont souscrit individuellement une somme de 200 francs

L'enquête sur la Marine

Les poursuites contre M. Vittone

Toulon, 21 juin. — Les officiers qui perquisitionnèrent, à Nice, chez M. Vittone, sont revenus à Toulon hier. Ils ont remis les papiers saisis au préfet maritime, qui les adressa le soir même au ministre. Ce n'est donc qu'après l'examen de ces papiers par M. Alfred Picard et le retour du dossier à Toulon, s'il y a lieu, que l'amiral Marquis pourra être appelé à signer l'ordre d'informer contre M. Vittone.

L'élection du Secrétaire de la C. G. T.

Les candidats. — Le délai de déclaration de candidature expire aujourd'hui

Paris, 21 juin. — C'est mardi 22 qu'expire le délai fixé par le comité confédéral pour la réception des candidatures aux postes de secrétaire général et de secrétaire-adjoint de la C. G. T.

On sait que les syndicats et fédérations présentent ces candidatures, et nous avons nommé déjà les deux premiers candidats qui furent ainsi désignés : M. Blanchard, de la métallurgie, choisi par les fédérations de la chapellerie et des *produits chimiques*, et M. Nicolet, du bâtiment.

Mais M. Nicolet vient de refuser la candidature qui lui était offerte. Devant ce refus, la fédération du bâtiment a décidé de ne présenter aucun candidat.

La fédération de la bijouterie aurait pris la même décision. Cependant, c'est un de ses membres, M. Lefebvre, qui sera, dit-on, choisi par plusieurs corporations. On parle toujours de M. Bled (commission administrative de la Bourse du travail) et de M. Rivelli (des inscrits maritimes), comme autres candidats sérieux.

Pour les *fonctions de secrétaire-adjoint*, on met en avant quelques noms de jeunes militants : MM. Métivier, des biscuitiers ; Médard, des gens de maison ; Duval, de l'Assistance publique, etc.

Rappelons que les élections au secrétariat n'auront lieu que le 12 juillet. On aura donc largement le temps de faire un choix définitif entre ces candidatures provisoires.

L'assassinat du roi de Portugal

Plusieurs arrestations

Lisbonne, 21 juin. — Le nouveau juge d'instruction criminelle de Lisbonne a fait procéder à plusieurs arrestations d'ouvriers, relatives au régicide du 1er février 1908.

Les ouvriers arrêtés ont subi un long interrogatoire et ont été mis au secret.

Les intérêts commerciaux du Nord et du Nord-Est

Un nouveau groupe parlementaire se constitue pour les défendre

Paris, 21 juin. — Des députés du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de l'Aisne, des Ardennes, de la Meuse et de la Seine, se sont réunis cet après-midi, au Palais-Bourbon, pour se constituer en groupe de *défense des intérêts commerciaux* de ces régions.

A cette réunion assistaient, notamment : MM. Delory, Vandame, Durre, Delecroix, Melin, Goniaux, Magniaudé, Georges Berry, etc...

On s'est d'abord occupé de l'audition qui doit avoir lieu jeudi prochain entre les délégués des débitants de boissons de ces régions, qui sollicitent une qualification exacte de la bière ainsi que l'uniformité dans la contenance des fûts et rondelles.

Un combat en Macédoine

Salonique, 21 juin. — Un combat a eu lieu à Tsitsa, entre une bande d'insurgés et la gendarmerie.

Trois insurgés ont été tués et un blessé.

Le Budget de 1910

LES NOUVEAUX IMPOTS

Paris, 21 juin. — Le projet de budget pour 1910 a été distribué aujourd'hui. On sait que *le ministre des finances propose* un certain nombre d'impôts nouveaux sur lesquels on n'avait pas encore de détails précis. Voici le taux exact de ces impôts nouveaux :

Impôt sur les chiens. — Il est établi au profit de l'Etat une taxe sur les chiens.

En ce qui concerne les chiens de garde, la taxe est de 1 fr. 50 par chien.

En ce qui concerne les chiens d'agrément, la taxe est progressive avec le nombre de chiens possédés par chaque contribuable dans une même commune ; 7 francs par chien pour les cinq premiers ; 14 francs par chien de cinq à vingt, 21 francs par chien de vingt à cinquante ; 28 francs par chien en sus du cinquantième.

Impôt sur l'essence des automobiles. — Le ministre des finances demande aux automobilistes 9 millions d'impôts nouveaux au *moyen d'un « droit intérieur de consommation* de 5 francs par hectolitre sur les essences de pétrole d'une densité inférieure à 0,765, sur le benzol, la benzine et le toluène ».

En outre, on établit un droit de douane sur les benzols équivalent à celui qui atteint aujourd'hui les essences de pétrole.

Impôt sur le capital successoral. — Indépendamment des droits actuels sur les mutations par décès, le projet de budget établit sur « l'actif net global de la *succession* » une taxe proportionnelle ainsi fixée :

Succession de 1 à 10.000 francs, 0 fr. 05 %.
Succession de 10,000 à 50.000 francs, 0 fr. 10 %.
Succession de 50,000 à 100.000 francs, 0 fr. 15 %.
Succession de 100,000 à 250.000 francs, 0 fr. 20 %.
Succession de 250,000 à 500,000 francs, 0 fr. 25 %.
Succession de 500,000 à 1 million, 0 fr. 50 %.
Succession de 1 à 2 millions, 0 fr. 75 %.
Succession de 2 à 5 millions, 1 fr. %.
Succession de 5 à 10 millions, 1 fr. 25 %.
Succession de 10 à 50 millions, 1 fr. 50 %.
Succession dépassant 50 millions, 2 %.

Taxe sur la vanilline. — Un droit de consommation de 60 francs par kilo est établi sur la vanilline « et tous autres produits susceptibles de la remplacer ».

Le droit de douane sur la vanilline et autres produits susceptibles de la remplacer sont fixés à 15 francs par kilo.

Impôts sur les emprunts coloniaux. — Le projet de budget décide que « les obligations et titres d'emprunts des colonies françaises seront soumis en France au droit de timbre, au droit de transmission et à l'impôt sur le revenu ».

Ces titres sont actuellement exempts de ces droits et impôts par assimilation à la rente française.

Timbre des affiches. — Le projet de budget modifie le droit de timbre actuel sur les affiches. *Le droit variera suivant la dimension* : 0 fr. 05 pour les affiches de moins de 2 m. 50 carrés à 3 mètres carrés, et 0 fr. 10 *en plus par mètre carré*. Cesdroits sont soumis au double décime.

Taxe sur les détaillants. — « Pour subvenir aux frais de surveillance en vue de la répression des fraudes », le projet de budget établit une taxe annuelle de 2 francs sur tout établissement affecté à la vente en détail des boissons, denrées alimentaires, produits agricoles ou naturels, engrais, substances vénéneuses, drogues, produits chimiques ou photographiques.

Timbre sur les quittances. — Le timbre de quittance de 10 centimes est perçu actuellement pour les sommes supérieures à 10 fr.

Le ministre des finances assujettit désormais les quittances à un timbre de 5 centimes à partir de 2 francs jusqu'à 10 francs.

En effet le projet du budget décide que « les quittances de toute nature, signées ou non signées, de sommes supérieures à 2 francs sans excéder 10 francs.

Sont soumises à un droit de timbre de 5 centimes, à moins qu'il ne s'agisse d'un acompte ou d'une quittance finale sur une somme supérieure à 10 francs.

« Ce même droit est exigible sur les quittances de 2 francs et au-dessous, quand il s'agit d'un acompte ou d'une quittance finale sur une somme supérieure à 2 francs sans excéder 10 francs. »

UNE RAFLE D'HOMOSEXUELS

Quatorze arrestations

Paris, 21 juin. — A la suite d'une plainte parvenue au parquet et sur commission rogatoire de M. Chénebenoist, juge d'instruction, un commissaire de police du service de la sûreté a opéré une descente dans deux bars de Montmartre qui servaient habituellement de lieu de réunion à de jeunes gens de mœurs spéciales.

Les tenanciers de ces établissements ont été envoyés au dépôt, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur, ainsi que 14 jeunes gens.

Grave affaire de mœurs dans une caserne allemande

Cinq sous-officiers arrêtés

Berlin, 21 juin. — Le « Berliner Tageblatt » emprunte à un journal de Sarrebruck une information d'après laquelle une scandaleuse affaire de mœurs se serait produite à la caserne du 70e d'infanterie, où plusieurs sous-officiers se *seraient* livrés à certains actes sur des fillettes de 11 à 16 ans.

Vingt-quatre jeunes filles seraient en cause. Cinq sous-officiers auraient été arrêtés.

LE CHOLERA EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 21 juin. — Il y a eu aujourd'hui 40 cas de choléra, dont 19 mortels.

COURS DES COTONS

Le Havre, 21 juin. — *Tendance ferme*. Ventes 2800. — Juin, 69.37 ; Juillet, 69.50 ; Août, 69.87 ; Septembre, 70.12 ; Octobre, 70.25 ; Novembre, 69.25 ; Décembre, 69.75 ; Janvier, 69.37 ; Février, 69.12 ; Mars, 69.12 ; Avril, 69.12 ; Mai, 69.12

Terrible collision

UN TRAMWAY TAMPONNE UNE VOITURE. — UNE FEMME TUEE. — PLUSIEURS BLESSES

Lyon, 21 juin. — Un grave accident s'est produit sur la route de Bourg-de-Péage et Pont-en-Royant, au point dit : « Pont du Canard ».

Un tramway a culbuté une voiture dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes.

L'une d'elles a succombé. C'est Mme Colléon, âgée de 27 ans, dont le mari, fermier aux environs de Romans, a été blessé légèrement à la tête.

Le conducteur, Thezier, a été grièvement blessé sur tout le corps. Mme Thezier a été fortement blessée à la tête et l'on craint qu'elle ait une fracture du crâne.

La petite Juliette Colléon a eu les deux jambes et un bras broyés. On a dû lui amputer les trois membres à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un autre bébé de deux ans, fillette des époux Thezier, a été blessée assez grièvement à la tête.

Le lock-out des carrières d'Ecaussines

Paris, 21 juin. — Le lockout général des carrières du bassin d'Ecaussines (Belgique) a été proclamé aujourd'hui.

Les ouvriers des carrières du Levant et le Thiemot n'ayant pas repris le travail aux anciennes *conditions*, sauf dans les chantiers de monuments funèbres, tout travail est suspendu dans les dix-huit exploitations d'Ecaussines, Marche-les-Ecaussines, Feluy et Arquennes.

Le lock-out atteint 2,500 ouvriers.

On assure que les carrières resteront fermées pendant de longs mois.

La gendarmerie se rend sur les lieux.

Les incidents d'Auteuil

Les manifestants passeront en correctionnelle

Les individus arrêtés hier sur le champ de courses d'Auteuil ont été interrogés cet après-midi au petit parquet par M. le substitut Santreau. Ils passeront demain devant le tribunal des flagrants délits.

UN VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 21 juin. — Le Conseil municipal de Paris a émis le vœu que les entraîneurs donnent satisfaction aux lads, comme moyen efficace d'éviter le retour d'incidents pareils à ceux d'hier à Auteuil.

Accident sur un croiseur allemand

Berlin, 21 juin. — Un tuyau a éclaté ce matin dans la chambre de chauffe du croiseur cuirassé « Prince Adalbert ».

Deux matelots ont été atteints par un violent jet de vapeur qui s'est produit. L'un d'eux est mort de ses blessures.

SUICIDE D'UN SERGENT

Charleville, 21 juin. — Un sergent du 146e d'infanterie, à Givet, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil sous le menton.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A CAUDRY

Le Congrès International des Tullistes

Le rapport financier. — Propositions diverses. — Le prochain Congrès se tiendra à Londres. — Remerciements à la municipalité de Caudry.

Le Congrès de la Fédération internationale des tullistes a tenu hier, lundi, deux séances, à la mairie de Caudry.

Après une allocution du président, le citoyen John YOUNG, représentant des tullistes d'Ecosse ; le citoyen W. A. APPLETON, *secrétaire-général* de la Fédération des Trades-Unions d'Angleterre et trésorier de la Fédération des tullistes, a présenté le rapport du Comité.

Le citoyen APPLETON s'est félicité de pouvoir constater que l'intervention de la Fédération, en Ecosse, a permis aux tullistes écossais de triompher dans deux conflits, à Glasgow et à Darvel.

Il a présenté ensuite le rapport financier d'où il résulte que l'actif de la Fédération est de 97.795 fr. 70.

Puis, le congrès a discuté une proposition des tullistes de Saint-Quentin, tendant à la création d'un Bulletin de la Fédération.

L'assemblée a décidé la création d'un Bulletin trimestriel.

Les délégués de Caudry ont présenté une proposition en vue de la réglementation de la longueur des métiers, qui ont, maintenant, une tendance à augmenter dans des conditions qui imposent aux ouvriers un surcroît de fatigue considérable.

Le Congrès, après discussion, a décidé d'interdire, à l'avenir, les métiers Leavers d'une longueur supérieure à 224 pouces et d'inviter les syndicats adhérents à la Fédération, à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour l'application de cette décision.

Il a ensuite chargé son Bureau de faire une enquête sur la situation de l'industrie des tulles unis, en Allemagne et en Autriche-Hongrie.

Il a décidé que le prochain Congrès aura lieu à Londres.

Avant de lever la séance, le Président a remercié la municipalité de Caudry de l'accueil fait aux représentants de la Fédération internationale.

Le citoyen FIEVET, député, maire de Caudry qui lui a répondu, a dit que la municipalité ne fais